

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 14 avril 2016

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
05/04/2016

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 18/04/2016
et publication du : 18/04/2016

L'an deux mille seize, le jeudi quatorze avril à vingt heures à la salle municipale de Tucquegnieux, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : Mme CAPELLINI
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, FISCHESSE G., DONETTI, RIGOLET
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE P.
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **MERCY LE BAS** : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, MARRASSE, MAZZOCCO
Commune de **TRIEUX** : M. MIRJOLET
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNAK, CARLI, FRETTE, GAYCHET
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

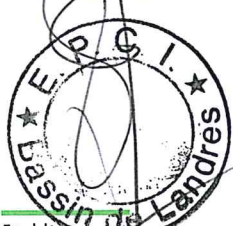
Commune de **BOULIGNY** : M. BERNARDI est représenté par M. STACHOWIAK
Commune de **PIENNES** : Mme COUJOUR est représentée par Mme TYL
Commune de **TRIEUX** : M. GOURY est représenté par M. CECCATO
Mme SABBA est représentée par M. LEON

Etaient absents (excusés) :

Commune de **TRIEUX** : Mme MASCELLI

Secrétaire de séance : Mme KOSINSKI

Le Président
Jean-Marc LEON



Etablissement
Public de
Coopération
Intercommunale
Tél : 03 82 21 73 11
Fax : 03 82 21 88 34
e.p.c.i@epci-bl.eu
1, rue du C^o Fabien
B.P. 70039
54490 Piennes

Le Président
Jean-Marc LEON



Acte n° D2016-04-020

Affectation résultat du Compte Administratif 2015 budget Socio-Economique

Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160414-2016-020-DE
Date de télétransmission : 18/04/2016
Date de réception préfecture : 18/04/2016

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu l'instruction M 14,

Vu le Compte Administratif 2015 approuvé en séance et notamment ces résultats,

Vu l'état des restes à réaliser 2015,

FONCTIONNEMENT

A Résultat de clôture de l'exercice 2015 + 495.895,68 €

INVESTISSEMENT

B **Solde d'exécution Investissement**

- D 001 (Besoin de financement) -1.617.613,45 €
- R 002 (Excédent de financement)

C **Solde des restes à réaliser Investissement** + 303.800,00 €

D BESOIN DE FINANCEMENT -1.313.813,45 €

Affectation

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'affecter au Budget Primitif 2016 la somme de **495.895,68 €** au compte 1068 (Section investissement-Recettes) afin de couvrir le déficit d'investissement.
- De reporter au Budget Primitif 2016 la somme de **-1.617.613,45 €** au compte 001 (Déficit d'investissement).
- De reporter au Budget Primitif 2016 la somme de **0 €** au compte 002 (Excédent de fonctionnement)

Extrait certifié conforme

Le Président

Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160414-2016-020-DE
Date de télétransmission : 18/04/2016
Date de réception préfecture : 18/04/2016